



INONDATIONS

Réunion d'information citoyenne

« Les inondations, on a tous un rôle à jouer ! »



Comme dans toute la Wallonie, Amay est particulièrement exposé au risque d'inondation :

1

risque d'inondation par débordement car notre territoire communal s'étend le long du bassin de la Meuse et des cours d'eau qui traversent notre commune

2

risque d'inondation par ruissellement au niveau d'Ombret

3

risque de coulées de boue en provenance de Villers-Le-Bouillet et de Verlaine, notamment au niveau d'Ampsin

Bienvenue, à tous !

Malgré le caractère exceptionnel des inondations qui ont touché la Belgique en 2021, il est indispensable de se préparer pour éviter d'avoir à revivre les événements dramatiques qui ont eu lieu dans notre commune en juin et juillet 2021. Des mesures post-inondations, de prévention, de protection et de préparation ont été prises en ayant bien conscience de la réalité vécue par les riverains et les agriculteurs inondés.



Citoyens / Riverains



Agriculteurs



Inform Expliquer Présenter nos actions

**MESURES
POST
INONDATIONS**

1
**INONDATIONS
MESURES
ACTIONS DE
PREVENTION**

2
**INONDATIONS
MESURES
ACTIONS DE
PROTECTION**

3
**INONDATIONS
MESURES
ACTIONS DE
PREPARATION**

INONDATIONS

MESURES POST INONDATIONS



Nettoyage des avaloirs

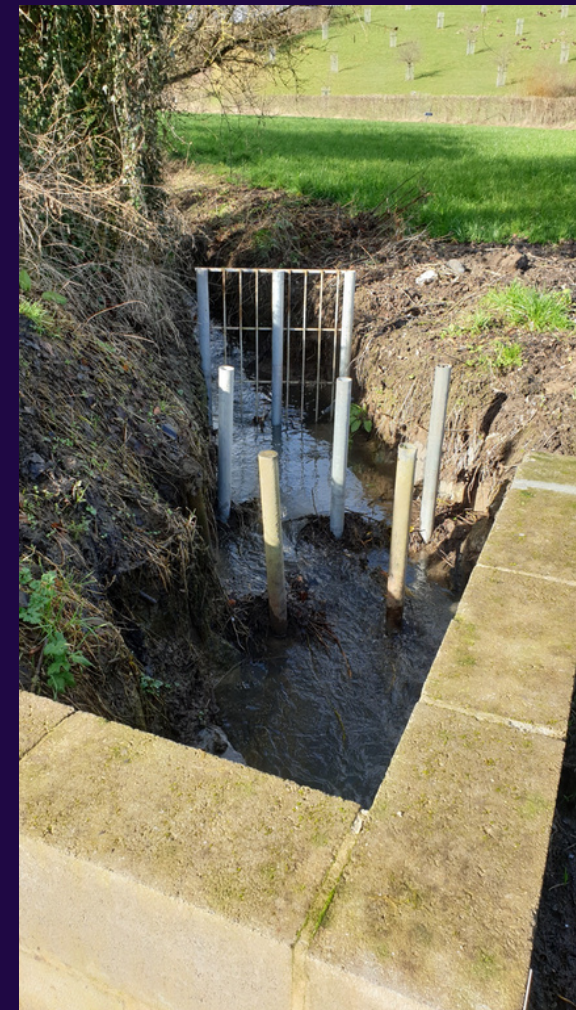


Nettoyage des bassins d'orage
au pied de la rue Quitis et au
pied du Rochamps



Nettoyage cours
d'eau

Pertuis rue Petit
Rivage



Pedibus 500 m
de haies rue El
Commune



INONDATIONS

MESURES – ACTIONS DE PREVENTION

- ✓ 1 la réalisation d'un inventaire et d'une cartographie des lieux touchés et des sites problématiques
- ✓ 2 une analyse de terrain des sites touchés
- ⌚ 3 l'intégration, au niveau communal, de la dimension « inondation » dans la planification d'urgence
- ⌚ 4 l'élaboration d'un Plan de gestion patrimoniale du réseau d'égouttage via une convention avec l'AIDE
- ⌚ 5 la réalisation d'une analyse plus globale du bassin hydrographique avec la collaboration de l'AIDE
- ⌚ 6 l'établissement d'un projet en fonction de l'étude hydraulique et soumission dans le cadre de la reconstruction résiliente des berges

Il est primordial de bien connaître son territoire avant d'entreprendre tout aménagement. Pour ce faire, il faut procéder à :



Le fonctionnement des PGRI



Les Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) ont pour but de fixer des objectifs communs à atteindre en matière de gestion des inondations et de planifier les mesures associées afin de réduire les conséquences négatives des inondations en Région wallonne.

INONDATIONS

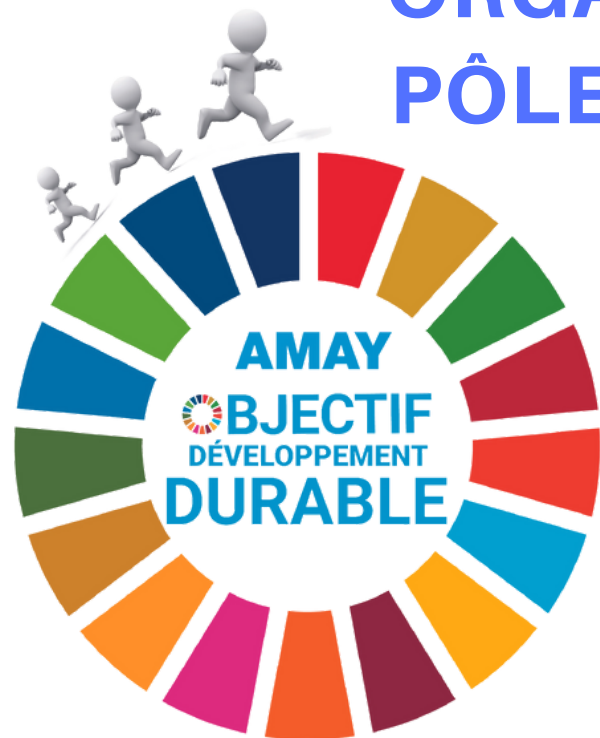
MESURES – Synergie des services

Collège

Direction Générale



ORGANIGRAMME PÔLE TECHNIQUE



Pôle Technique

Travaux
administratifs

Cellule Marchés
publics

Urbanisme /
Cadastre

Travaux techniques

Environnement /
Mobilité

Service Communication

Conseiller PREVENTION + Responsable PLANU



INONDATIONS MESURES – ACTIONS DE PREVENTION

- ✓ 7 la mise à disposition de cartes de l'aléa d'inondation et de risque de ruissellement concentré du territoire amaytois (consultables en ligne sur le Géoportail de la Wallonie)

<https://geoportail.wallonie.be/walonmap>

Outil précieux de prévention des dommages sur le bâti existant ou à venir. Il permet aussi de localiser, voire prioriser, les travaux ou aménagements visant à corriger ces niveaux d'exposition.



INONDATIONS MESURES – ACTIONS DE PREVENTION

Que signifie être en zone d'aléa faible ?

On a une chance sur 100 par an que les terrains situés en zone d'aléa faible soient submergées entre 0 et 130 cm d'eau.

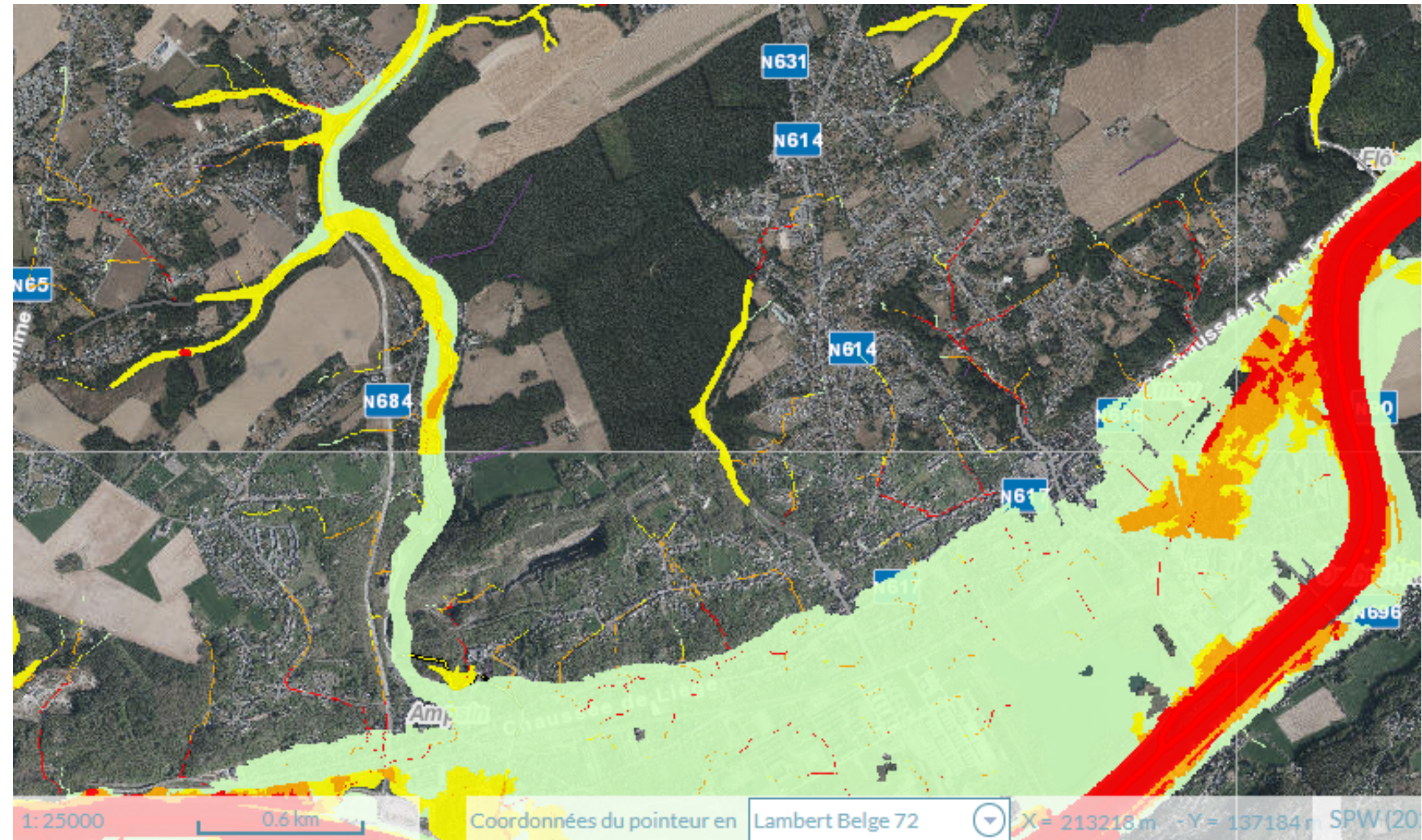
Crue d'une période retour de 100 ans = une chance sur 100 par an (cela ne signifie pas que la crue survient tous les 100 ans. **En 2021, on en a eu 2 de ce type en 1 an**).

Que signifie être en zone d'aléa élevé ?

On a une chance sur 25 par an que les terrains situés en zone d'aléa élevé soient submergées de 30 à plus de 130 cm d'eau.

La pluie du 4 juin 2021 dépassait largement une crue d'une période retour de 100 ans, ce qui veut dire que la hauteur de submersion a pu être beaucoup plus importante.

→ Temps de retour de 200 ans, malgré ça on a eu 2 fois des inondations sur un mois d'intervalle et les climatologues parlent d'avoir des événements extrêmes beaucoup plus fréquemment.



INONDATIONS MESURES – ACTIONS DE PREVENTION

8

l'intégration du risque naturel d'inondation dans les projets d'urbanisme qui permet notamment de prévenir les dégâts futurs



La bonne gestion de l'urbanisation de notre territoire passe par l'implémentation d'un nouveau schéma de développement communal

INONDATIONS

MESURES – ACTIONS DE PROTECTION

1

D'indispensables travaux d'entretien et d'urgence ont été réalisés ainsi que des aménagements spécifiques pour réduire le risque d'inondation.

02/2022



Plantation de haies dans le cadre de Yes We plant

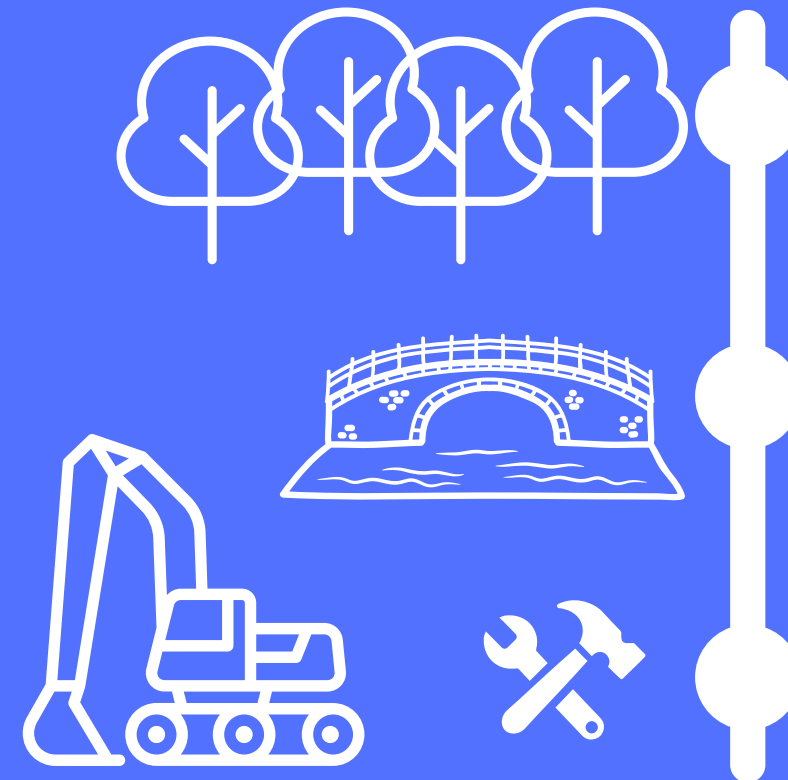


400 plants repiqués chaque année

03/2022



Projet de bassin d'orage naturel à Ampsin



Pose d'un drain Grand Route à Ombret

Reboisement en zone rurale

Etat des lieux des ruisseaux et des ponts de 3e/2e cat.

Plusieurs travaux (nettoyage, défrichage,...)

Mesures contre l'érosion et le ruissellement

Depuis 2022 : Curage des égouts et des avaloirs par le biais d'une société privée.
Certains sites, sous surveillance accrue, nécessitent une attention particulière.

INONDATIONS MESURES – ACTIONS DE PROTECTION

09/2022



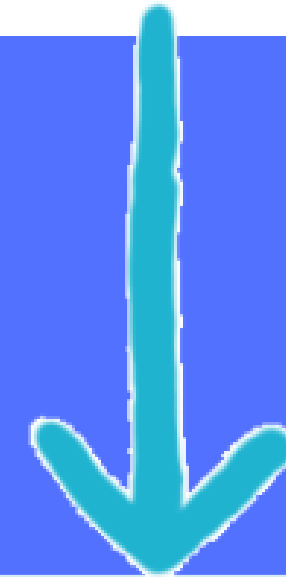
Résultats de
l'inventaire sur les
cours d'eau de 3e et 2e
cat. du territoire
communal et provincial



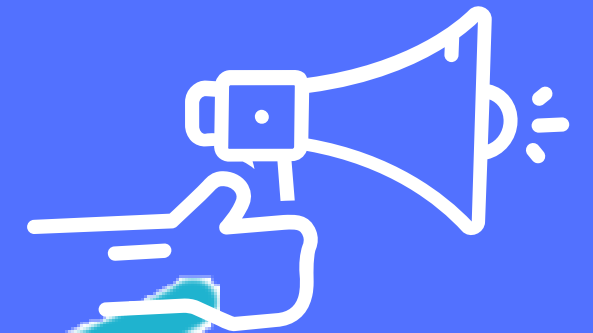
Faire un état des lieux
des atteintes et
dégradations dans et le
long des cours d'eau



17 km ont été parcourus
le long des cours d'eau
suivants :
La Meuse
Le ruisseau de Bende
Le ruisseau Fond d'Oxhe
Le ruisseau de la Paix Dieu
Le ruisseau de Flône
Le ruisseau Froide Pierre
Le ruisseau Ry d'Erville
Le ruisseau Fier et Chalet



142 points noirs ont été
relevés dont 28
prioritaires.
La principale
problématique
rencontrée est la
présence de rejets
d'eaux usées.
30% est à imputer aux
déchets (tonte de
pelouses, ménagers,
litière...)



Pour les déchets, les
actions envisagées sont :
- Sensibilisation via des
panneaux d'information
qui seront placés au bord
de l'eau
- Toutes-boîtes pour les
contrevenants

INONDATIONS MESURES – ACTIONS DE PROTECTION

2

Des actions sur le long terme : l'implémentation des Plans Energie Climat & Kick en collaboration avec nos partenaires/experts : Natagora, GAL Jesuishesbignon.be, Contrat rivière, DNF, SOFICO, Province de Liège



INONDATIONS MESURES – ACTIONS DE PROTECTION

3

Des actions sur le long terme : la mise en œuvre d'aménagements réfléchis à l'échelle du territoire.

03/2022

Depuis 2017

06/2022



Adhésion au
Contrat de
rivière Meuse
AVAL



Opération d'entretien
(≠ curage) des
ruisseaux sur base de
l'inventaire

Obtenir un subside
pour l'aménagement
des bords du futur
bassin d'orage



Convention
au module 2
de l'A.I.D.E.
dans le cadre
de nouveaux
lotissements



Convention
de l'A.I.D.E. -
Etude
hydraulique



Audit structurel,
fonctionnel et
d'étanchéité du réseau
d'égouttage



150.124,46 €

INONDATIONS

MESURES DE PREVENTION COLLECTIVE

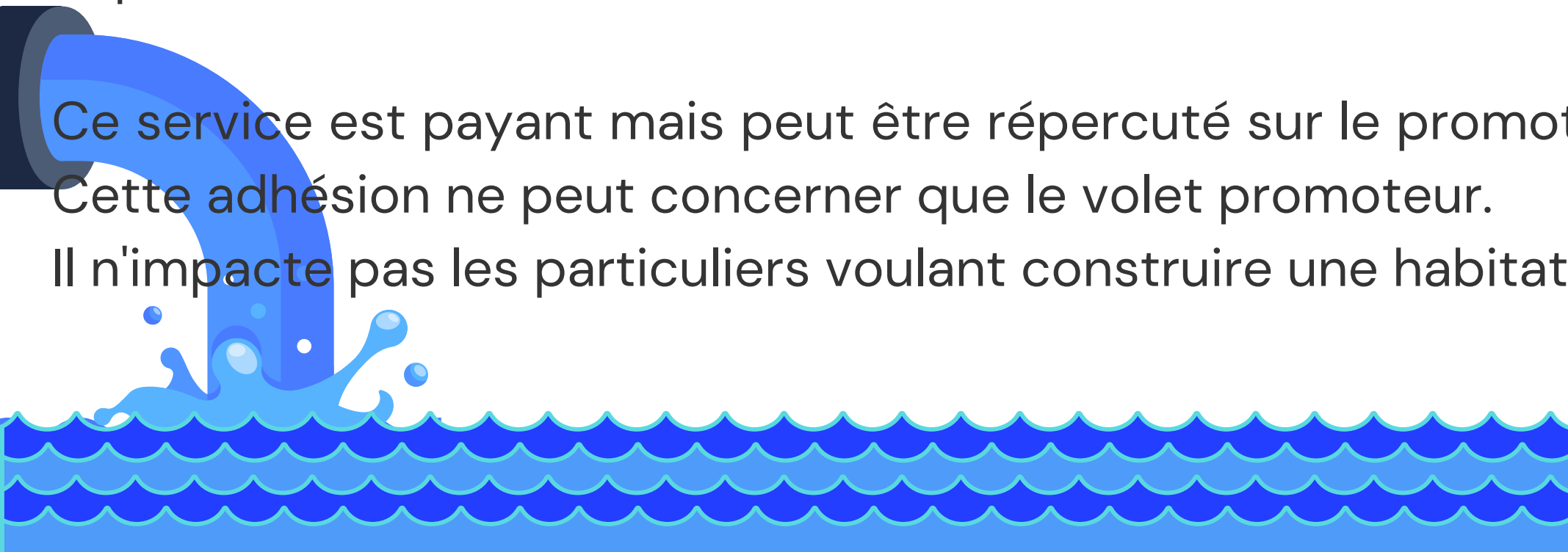
L'adhésion de l'Administration au module 2 de l'A.I.D.E.

Ce module prévoit que lorsqu'un permis d'urbanisme est sollicité auprès de l'Administration, l'A.I.D.E. peut être consultée et faire un **rapport sur les rejets d'eaux usées et d'eaux pluviales**.

Ce rapport expose et propose des solutions en prenant en considération le réseau d'égouttage auquel il sera raccordé. L'A.I.D.E. se charge aussi de la surveillance du chantier pour laquelle il est consulté.

Ce service est payant mais peut être répercuté sur le promoteur. Cette adhésion ne peut concerner que le volet promoteur. Il n'impacte pas les particuliers voulant construire une habitation.

Adhésion de notre
Commune au module
2 de l'A.I.D.E. dans le
cadre de la
construction de
nouveaux
lotissements



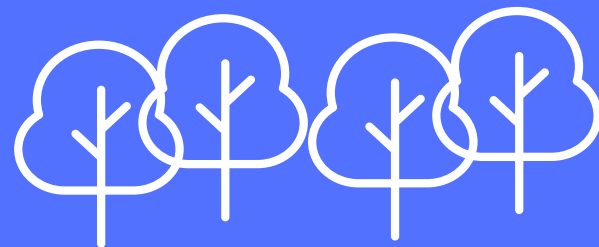
INONDATIONS

MESURES – ACTIONS DE PROTECTION

4

Des actions sur le long terme : l'action du DNF (Département Nature et Forêt) sur nos forêts et des travaux de réfection par la SOFICO

01/2023



Gestion de
projets forestiers
par le DNF

Création d'un réseau
de 36 mares sur le
massif d'Ombret

Limiter la circulation
de véhicules
forestiers dans
certaines zones



Objectif : Augmenter le
taux d'infiltration de l'eau,
temporiser et favoriser
plus de biodiversité

Objectif : Eviter le
tassement du sol et
améliorer l'infiltration de
l'eau



En 2023

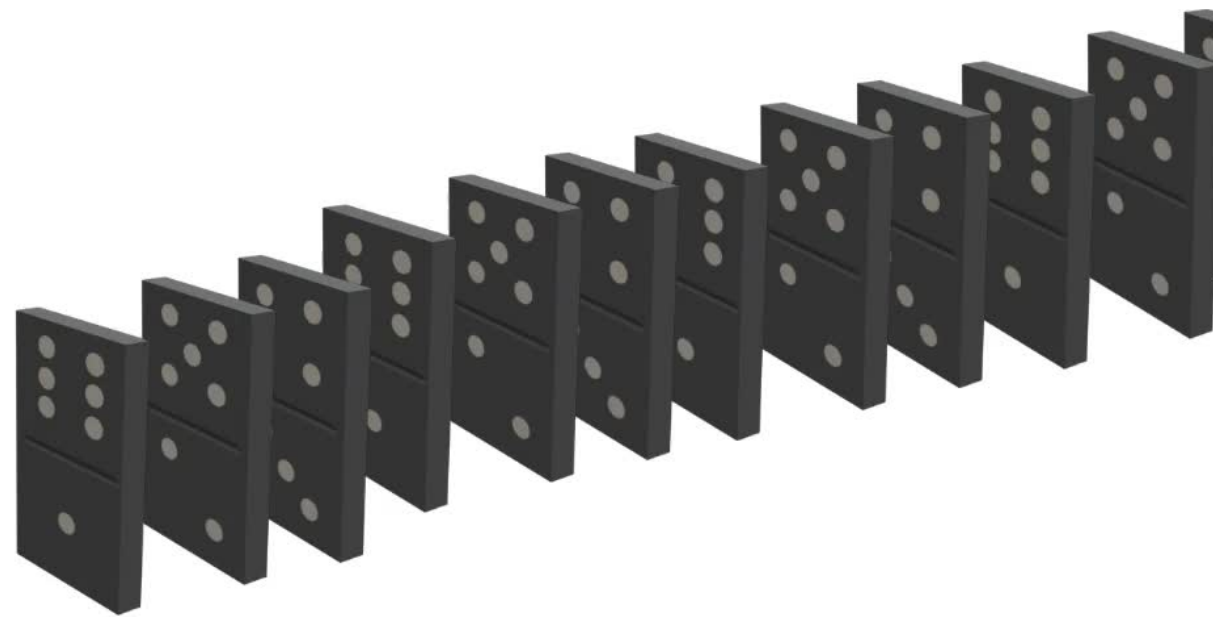


Réfection du
bassin d'orage
rue du Ruisseau

INONDATIONS MESURES – ACTIONS DE PREPARATION

I

Informez le citoyen (riverains et agriculteurs) en lui fournissant des informations utiles pour protéger son habitation ou ses terres.



**La préparation passe
par l'anticipation.
5 recommandations
pour les riverains**



INONDATIONS MESURES – ACTIONS DE PREPARATION

1

Assurer le bon fonctionnement des ouvrages de collecte et d'évacuation des eaux de pluie : nettoyer les corniches et les rigoles de tous les débris (feuilles mortes, branchettes, mousses...) qui se sont accumulés durant l'hiver et favoriser au maximum les surfaces disponibles pour infiltrer l'eau de pluie sur le terrain ; autrement dit, limiter l'imperméabilisation des surfaces à son strict nécessaire.

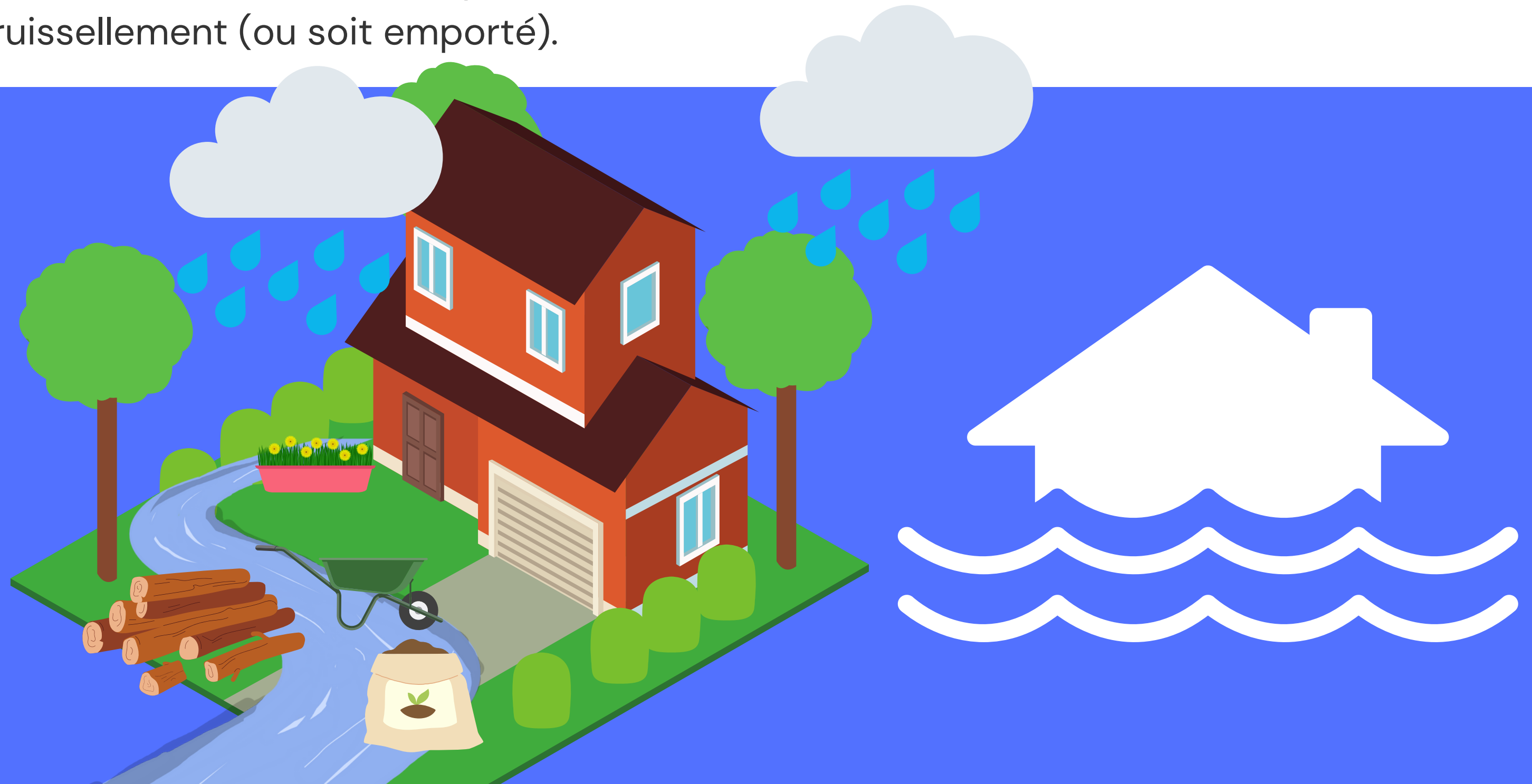


INONDATIONS

MESURES – ACTIONS DE PREPARATION

2

Imaginer le trajet des écoulements intenses éventuels sur le terrain et dégager un passage libre afin qu'aucun tas de bois, bac à fleurs, compost, sac de terreau, ni de remblai ou de matériel ne fasse obstacle au ruissellement (ou soit emporté).



INONDATIONS MESURES – ACTIONS DE PREPARATION

3

Protéger votre habitation : boucher les aérations de cave et soupiraux, surélever les machines et les meubles, enlever les tapis...

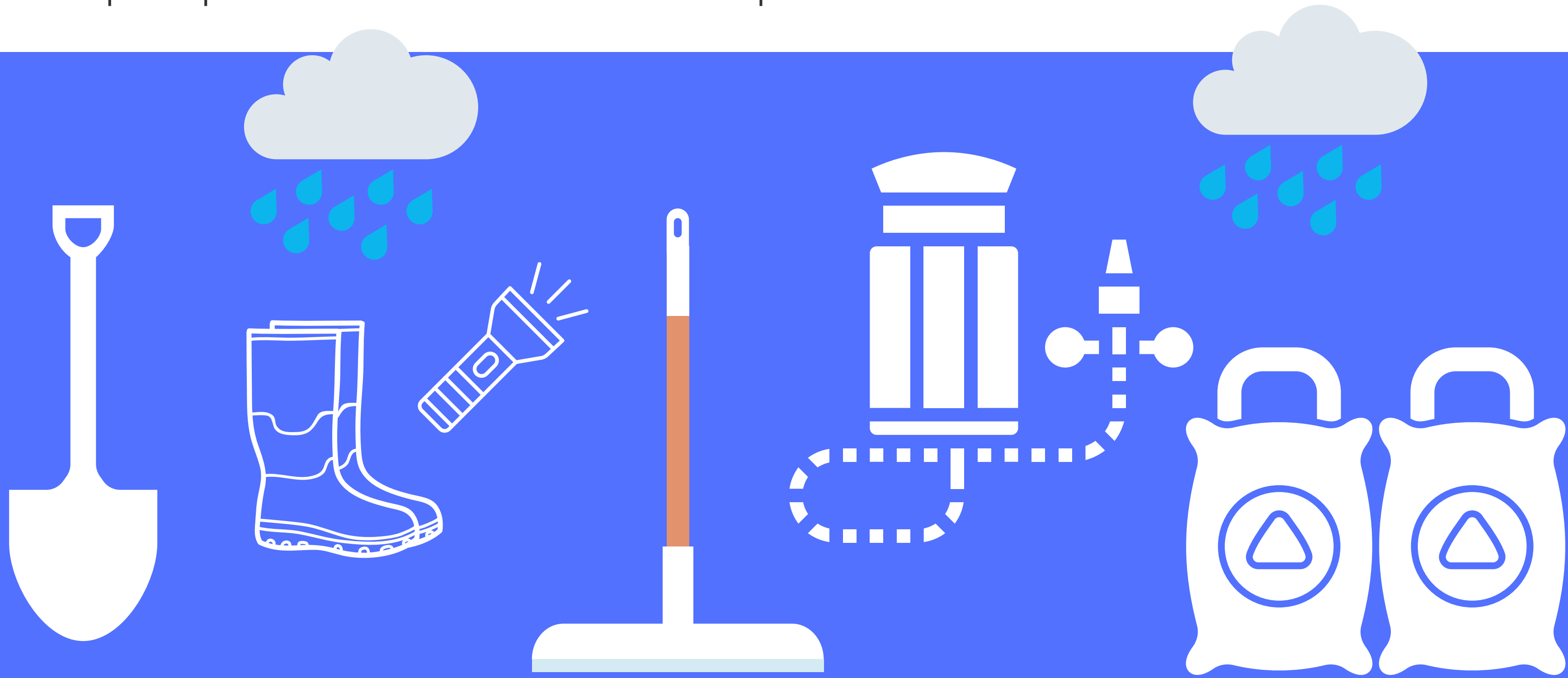


INONDATIONS

MESURES – ACTIONS DE PREPARATION

4

Garder à portée de main quelques outils : pelle, râteau, brosse et raclette, pompe vide-cave, bottes et lampe de poche. L'Administration communale peut aussi fournir des sacs de sable.



INONDATIONS MESURES – ACTIONS DE PREPARATION

5

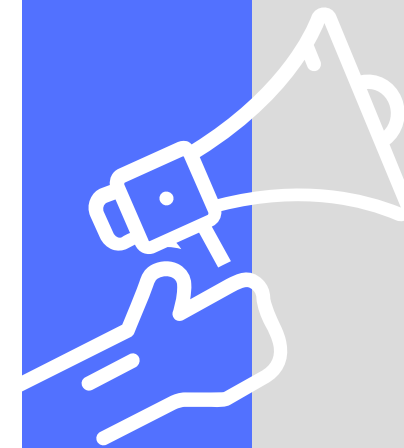
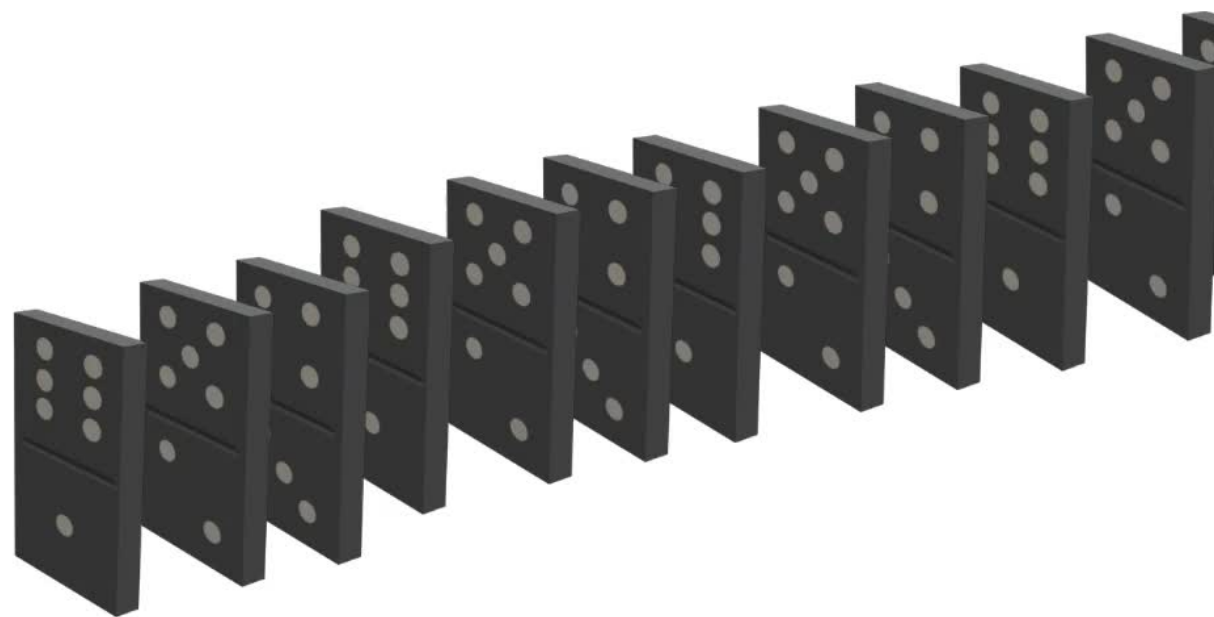
Réduire la vulnérabilité de votre logement : les aménagements et travaux de protection des propriétés privées face aux inondations (planter des haies, citerne de récupération d'eau de pluie, dispositifs anti-inondation,...) : très utiles pour diminuer les dégâts au niveau des maisons et jardins.



INONDATIONS MESURES – ACTIONS DE PREPARATION

I

Informez le citoyen (riverains et agriculteurs) en lui fournissant des informations utiles pour protéger son habitation ou ses terres.



**Nouvelle Politique
Agricole Commune
(PAC) depuis le 1er
janvier 2023**

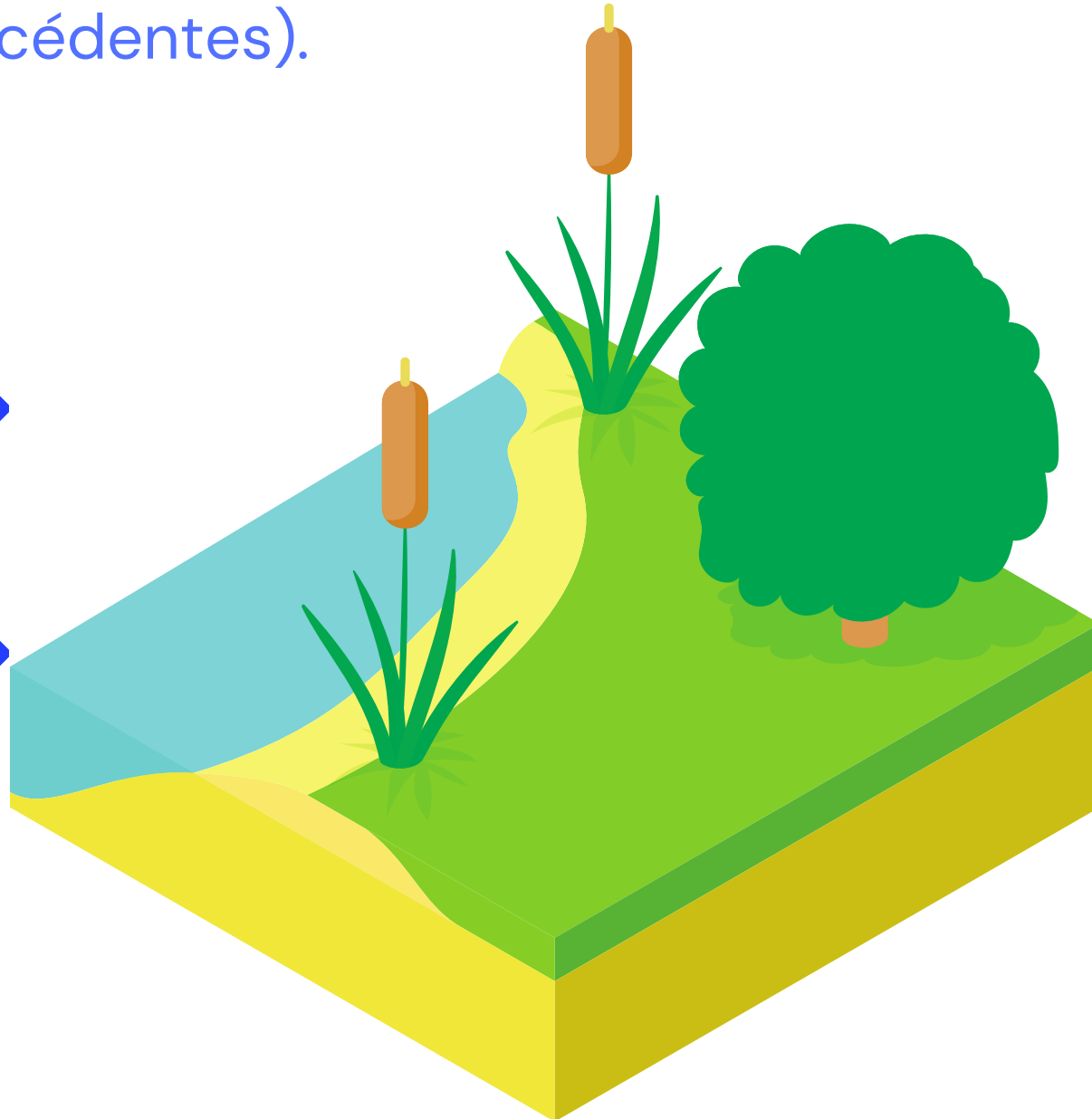
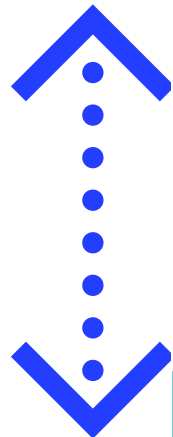
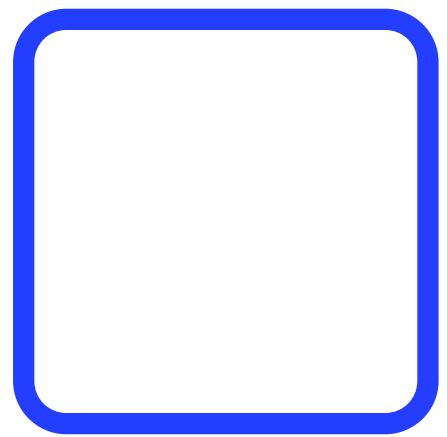


INONDATIONS MESURES – ACTIONS DE PREPARATION

BCAE 4 – Bandes tampons le long des cours d'eau

Le couvert végétal permanent est obligatoire et doit être de minimum 6 mètres le long de tous les cours d'eau. (pour un mètre les années précédentes).

6 m

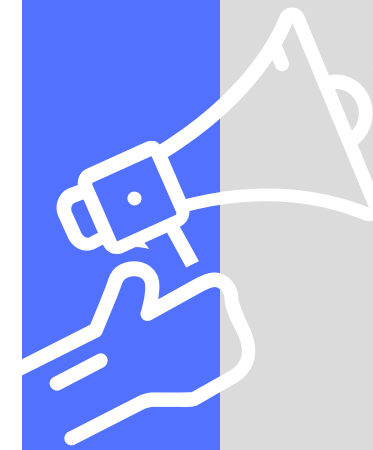
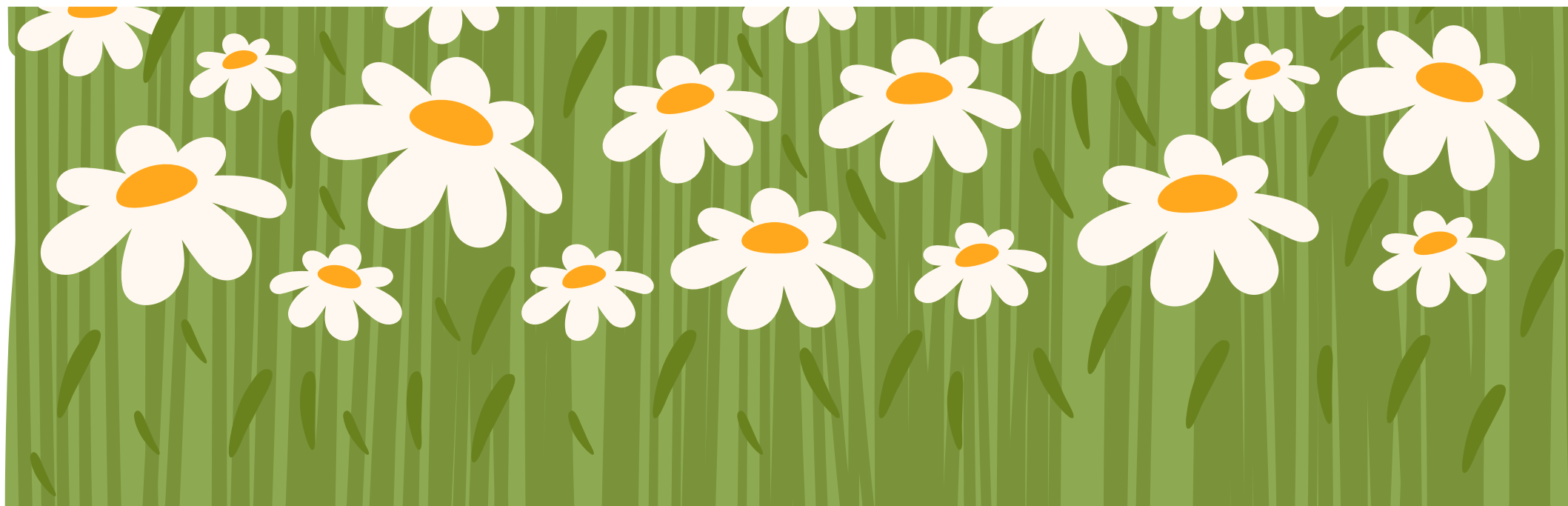


INONDATIONS MESURES – ACTIONS DE PREPARATION

BCAE 6 – Couverture des sols minimale en vue d'éviter les sols nus dans les périodes les plus sensibles :

« Pour les parcelles de terres arables présentant une sensibilité à l'érosion élevée, très élevée ou extrême :

L'agriculteur assure une couverture végétale du sol sur les parcelles de terres arables présentant une sensibilité élevée, très élevée ou extrême à l'érosion du 15 septembre au 31 décembre La couverture ne peut pas être détruite avant le 1er janvier de l'année suivante. »



**Nouvelle Politique
Agricole Commune
(PAC) depuis le 1er
janvier 2023**



INONDATIONS MESURES – ACTIONS DE PREPARATION

Le programme agro-environnemental consiste à mettre en place des pratiques favorables à la protection de l'environnement, à la conservation du patrimoine naturel et au maintien des paysages en zone agricole.

Ce programme est cofinancé par l'Union européenne et la Wallonie. Les agriculteurs qui s'y engagent bénéficient d'une aide financière pour couvrir l'effort et les coûts relatifs à la mise en œuvre de ces méthodes qui contribuent au développement d'une agriculture durable.

Quelques exemples : l'installation de tournières enherbées, de cultures favorables à l'environnement ou encore de bandes aménagées favorables aux oiseaux et/ou à la petite faune des plaines agricoles. D'autres méthodes portent sur le maintien des mares ou la préservation de prairies de haute valeur biologique.



Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

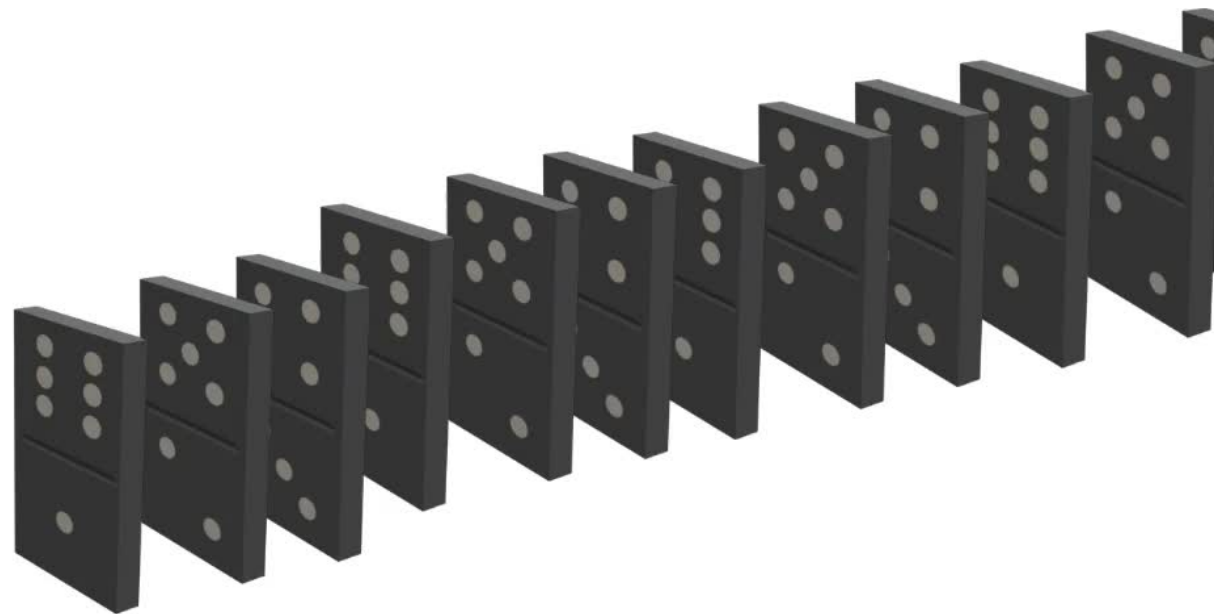
Contact Natagriwal Province de Liège:
Aurélié Borensztein 0492/83 83 81
aborensztein@natagriwal.be



INONDATIONS MESURES – ACTIONS DE PREPARATION

I

Informez le citoyen (riverains et agriculteurs) en lui fournissant des informations utiles pour protéger son habitation ou ses terres.



**La préparation passe
par l'anticipation.
6 recommandations
pour les agriculteurs**

Infos agriculteurs / calamités :
Manon Antoine, juriste A.C. Amay 085/830 836
manon.antoine@amay.be



INONDATIONS MESURES – ACTIONS DE PREPARATION

1

Limiter la longueur dans le sens de la pente sur le même champ
à maximum 150 mètres

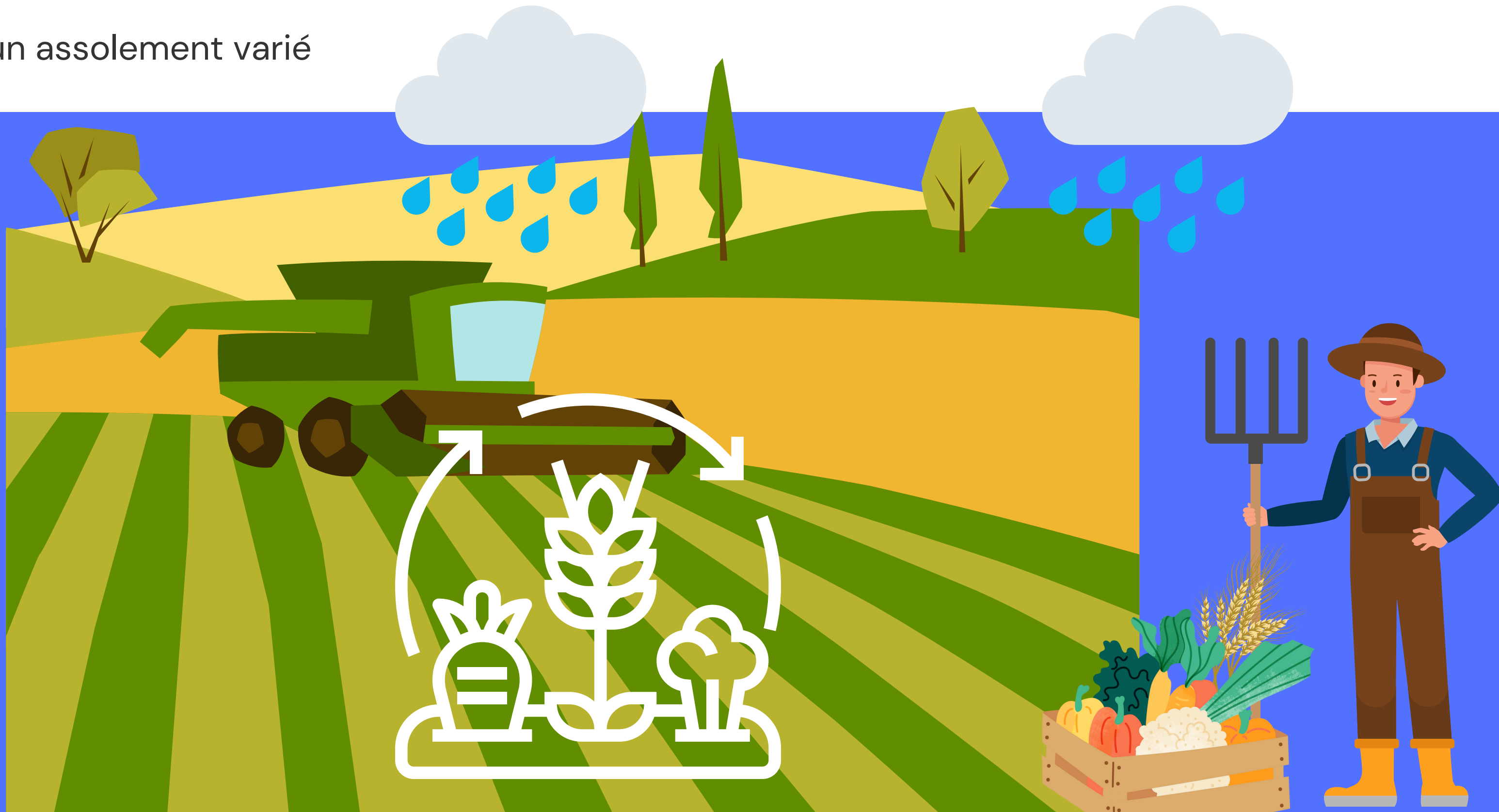
150 m



INONDATIONS MESURES – ACTIONS DE PREPARATION

2

Pratiquer un assolement varié



INONDATIONS

MESURES – ACTIONS DE PREPARATION

3

Couvrir le sol



INONDATIONS MESURES – ACTIONS DE PREPARATION

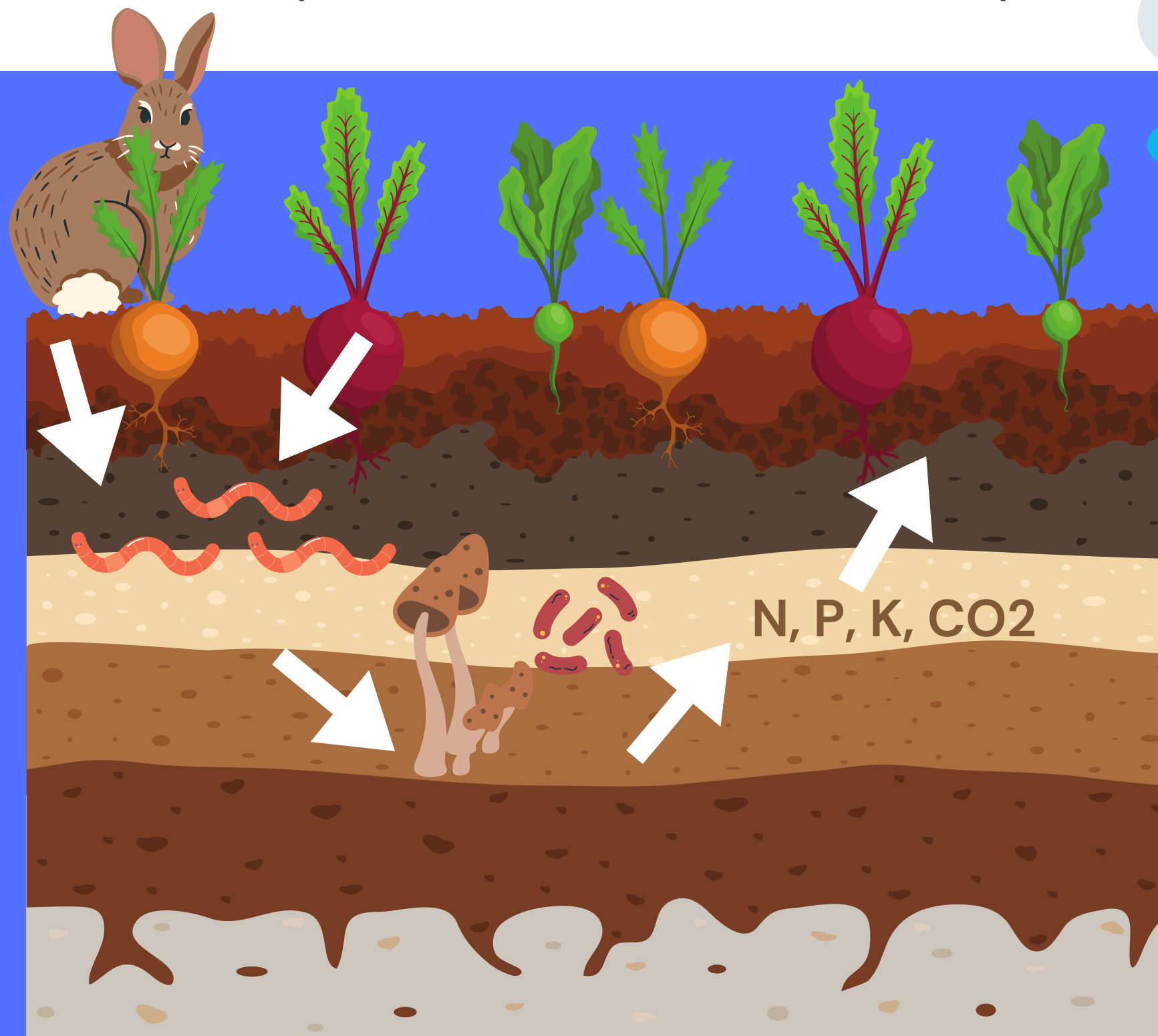
4

Travailler le sol de manière à créer un état de surface favorable à l'infiltration, éviter l'émiettement et travailler en bonnes conditions d'humidité



INONDATIONS MESURES – ACTIONS DE PREPARATION

5 Maintenir un sol riche et vivant (taux d'humus, aération du sol,...)



INONDATIONS MESURES – ACTIONS DE PREPARATION

6

Installer des éléments de protection : de préférence naturels et permanents (comme des bandes enherbées, des haies), ou artificiels et temporaires (fascines, ballots ancrés dans le sol), ces éléments localisés peuvent offrir un ultime barrage filtrant, une ultime protection et faire la différence à l'aval entre un dommage tolérable et une catastrophe.



INONDATIONS MESURES – ACTIONS DE PREPARATION

II

Se tenir informé des données météorologiques, de la prévision des inondations et des alertes de crue. Pour ce faire, il existe le site Inondations en Wallonie

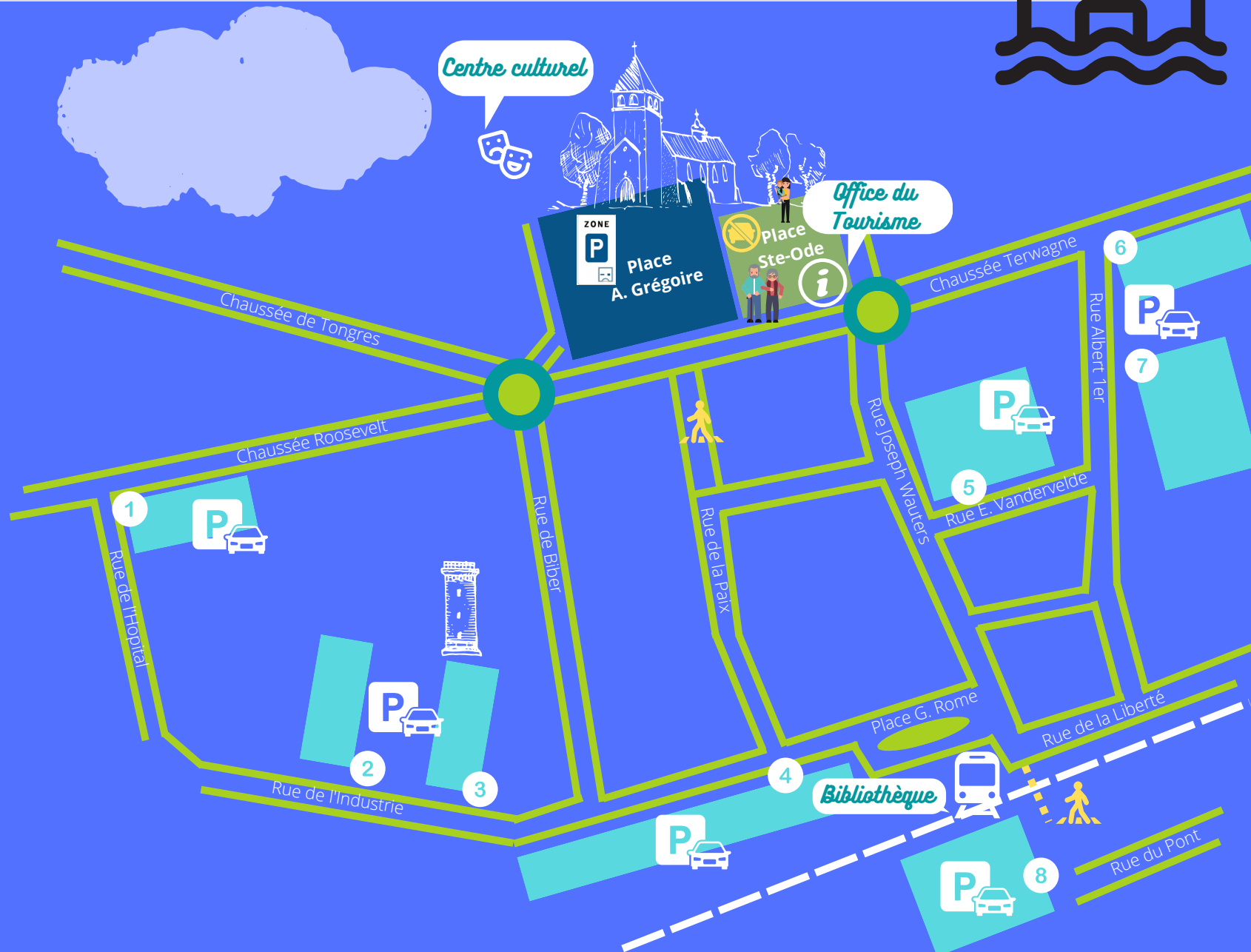
<https://hydrometrie.wallonie.be/home/observations/hauteur.html?mode=map>



La préparation
passe par
l'anticipation :
S'informer des
prévisions
d'inondations et
des alertes de
crue sur notre
territoire

INONDATIONS MESURES – ACTIONS DE PREPARATION

**Savoir si mon bien/terrain est
en zone inondable : où
trouver l'information ?**



L'information de base est fournie par la **carte de l'aléa d'inondation**. Pour le ruissellement sur des projets d'urbanisme, elle est complétée par la **carte LIDAXES** (consultables en ligne sur le Géoportail de la Wallonie)

<https://geoportail.wallonie.be/walonmap>

Bon à savoir :

Parfois un terrain a été inondé par le passé, sans être repris comme tel sur les cartes ; ces situations sont en général bien connues des services communaux.

**Contactez les services Urbanisme et
Environnement de la Commune avant toute
acquisition ou construction.**



085/830 834 | cadastre.urbanisme@amay.be
085/316 615 | environnement@amay.be



INONDATIONS MESURES – ACTIONS DE PREPARATION

Le Code de l'Eau : Les obligations en matière d'assainissement, traitement et évacuation des eaux usées et pluviales pour les nouvelles constructions



Plus d'infos? Consultez la réglementation

<https://www.certibeau.be/fr/code-de-leau-eaux-usees-et-eaux-pluviales>



Contactez le service Urbanisme

@ 085/830 834 | cadastre.urbanisme@amay.be

Rappel des obligations liées au Code de l'Eau :

– Sans préjudice d'autres législations applicables, les eaux pluviales sont évacuées :

- 1° prioritairement dans le sol par infiltration ;
- 2° en cas d'impossibilité technique ou de disponibilité insuffisante du terrain, dans une voie artificielle d'écoulement ou dans une eau de surface ordinaire ;
- 3° en cas d'impossibilité d'évacuation selon les points 1° ou 2°, en égout. (Art. R.277 §4)

– Dans tous les cas, les eaux pluviales ne peuvent pas être évacuées par un égout séparatif. (Art. R.277 §3 Code de l'Eau)

– Les eaux pluviales ne peuvent pas transiter par le système de (pré)traitement éventuellement présent.

– En zone de prévention de captage rapprochée et éloignée, il est interdit d'évacuer ses eaux pluviales par un puits perdant. (Art. R.168 §2)



INONDATIONS

MESURES – ACTIONS DE PREPARATION



Gestion de la crise

Que faire en cas de situation d'urgence ? Check-list :

<https://inondations.wallonie.be/home/gestion-de-crise/que-faire-en-cas-de-crue.html>

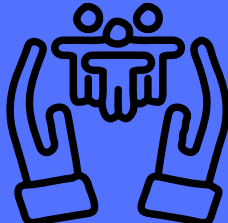
Inscrivez-vous gratuitement à Be-Alert et recevez en temps réel les consignes de sécurité : <https://be-alert.be/>

Plan d'urgence familiale : <https://www.monplandurgence.be/fr-BE/Home>

**La préparation
passe par
l'anticipation :
Adopter les bons
réflexes en cas de
situation
d'urgence !**

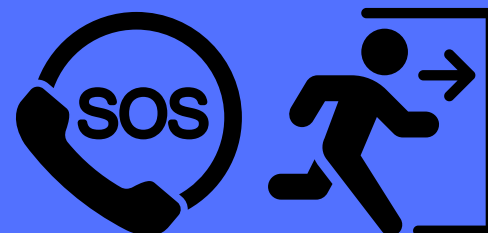
Que faire ?

Restez à l'écoute (()))

Prenez soin de vous et des autres 

Evitez les accidents 

Si la situation s'aggrave...



INONDATIONS

MESURES – ACTIONS DE PREPARATION

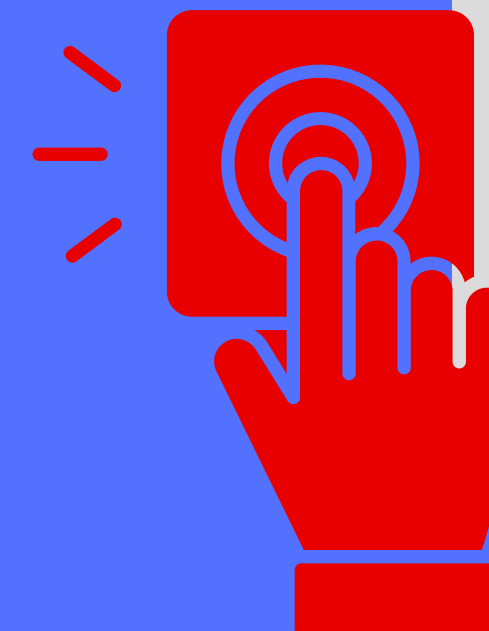
III

Gestion de la crise

Rappelons qu'en situation d'urgence (inondation, incendie, catastrophe, crise...), le **Bourgmestre** a dans ses prérogatives de pouvoir **déclencher une phase communale de gestion de crise** et de **coordonner un comité de coordination communal**.

Cette cellule est composée de divers intervenants.

L'objectif ? Alerter correctement et à temps la population et prendre des mesures pour limiter les dégâts, éviter d'éventuels victimes supplémentaires



**La préparation
passe par
l'anticipation :
Suivez les
indications de
l'Administration
communale, des
services de
secours et de
police**



INONDATIONS

MESURES – ACTIONS DE PREPARATION

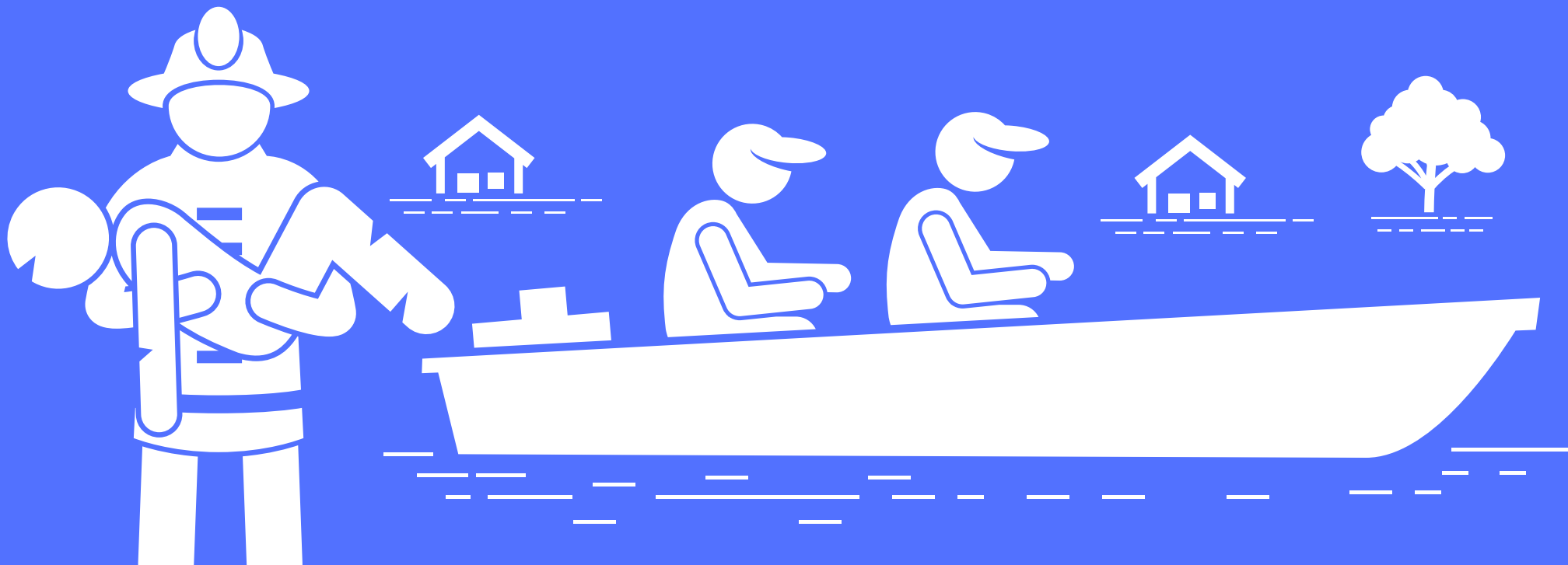
III

Gestion de la crise

Sous la direction du Bourgmestre (Jean-Michel Javaux) et du planificateur d'urgence (Thierry David), une équipe pluridisciplinaire composée de différentes disciplines :



La « discipline 1 » concerne les opérations de secours, notamment maîtriser la situation d'urgence et en éliminer les risques, rechercher, libérer, secourir, sauver et mettre en sécurité les personnes et protéger les biens, lutter contre les produits dangereux, etc. Ces opérations sont du ressort des services publics d'incendie.



**La préparation
passe par
l'anticipation :
Suivez les
indications de
l'Administration
communale, des
services de
secours et de
police**



INONDATIONS MESURES – ACTIONS DE PREPARATION

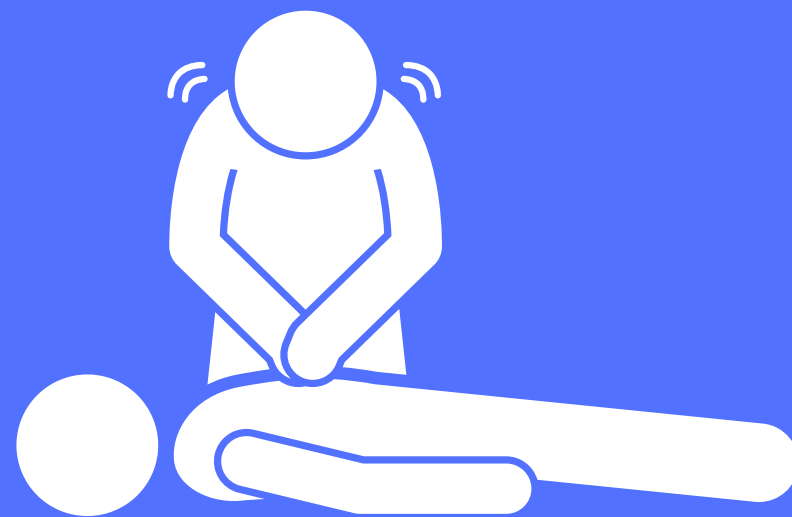
III

Gestion de la crise

Sous la direction du Bourgmestre et du planificateur d'urgence une équipe pluridisciplinaire composée de différentes disciplines :



La « discipline 2 » concerne les secours médicaux, sanitaires et psychosociaux. Il lui incombe notamment de créer la chaîne médicale, d'apporter les soins médicaux et psychosociaux aux victimes et aux personnes concernées par la situation d'urgence, de transporter des victimes et de prendre les mesures en vue de protéger la santé de la population. Les tâches de la discipline 2 sont remplies par les services de l'aide médicale urgente, renforcés en premier lieu par la Croix-Rouge.



**La préparation
passe par
l'anticipation :
Suivez les
indications de
l'Administration
communale, des
services de
secours et de
police**



INONDATIONS

MESURES – ACTIONS DE PREPARATION

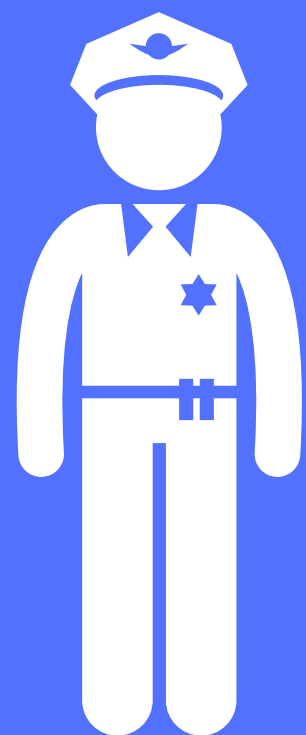
III

Gestion de la crise

Sous la direction du Bourgmestre et du planificateur d'urgence une équipe pluridisciplinaire composée de différentes disciplines :



La « discipline 3 » concerne les missions de police, au sens le plus général du terme. En cas de catastrophe, la police fédérale et la police locale ont comme mission de maintenir et de rétablir l'ordre public, dégager les voies d'accès et d'évacuation, escorter les services de secours, installer et faire respecter les périmètres, exécuter l'évacuation et/ou le confinement de la population.



**La préparation
passe par
l'anticipation :
Suivez les
indications de
l'Administration
communale, des
services de
secours et de
police**



INONDATIONS

MESURES – ACTIONS DE PREPARATION

III

Gestion de la crise

Sous la direction du Bourgmestre et du planificateur d'urgence une équipe pluridisciplinaire composée de différentes disciplines :



La « discipline 4 » concerne l'appui logistique à d'autres disciplines, à savoir le renfort en personnel et en matériel, le matériel spécifique, les moyens de communications, le ravitaillement en eau potable, etc. Ces missions sont assurées par le service communal des travaux, les services publics d'incendie, la protection civile, ...



**La préparation
passe par
l'anticipation :
Suivez les
indications de
l'Administration
communale, des
services de
secours et de
police**



INONDATIONS MESURES – ACTIONS DE PREPARATION

III

Gestion de la crise

Sous la direction du Bourgmestre et du planificateur d'urgence une équipe pluridisciplinaire composée de différentes disciplines :



La « discipline 5 » concerne l'information à la population et aux médias, tant durant la crise qu'après. Cet aspect est confié au communicateur de crise : Didier Marchandise.



**La préparation
passe par
l'anticipation :
Suivez les
indications de
l'Administration
communale, des
services de
secours et de
police**





MERCI POUR VOTRE ATTENTION !

Des questions ?